

LES CONDITIONS

- Vivre sur la commune
- Être âgé de 70 ans et plus ou reconnu avec un handicap à 80% par la MDPH
- Sous condition de ressources (en fonction du revenu fiscal de référence)

LES JUSTIFICATIFS

- Pièce d'identité
- Dernier avis d'imposition connu
- Reconnaissance de handicap (notification de la MDPH, carte d'invalidité etc...)

L'AIDE

- 2,5 € ou 3,5 € par repas

LES DEMARCHES

- Déposer ou adresser à la Mairie les pièces demandées.

Chaque année le bénéficiaire doit fournir son nouvel avis d'imposition au 1^{er} octobre afin de vérifier qu'il remplit toujours les conditions.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Partenaires conventionnés :

LE RESTAURANT BON ACCUEIL

13 rue Gabriel Vicaire
01000 BOURG EN BRESSE
Tél. : 04-74-22-28-81

TREMLIN « LA CONCIERGERIE »

623 chemin de l'Eternaz
01000 BOURG EN BRESSE
Tél. : 06-60-86-67-28

Pour tout renseignement

Contactez le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h.

Tél. : 04.74.24.45.56

Courriel : accueilccas@stdenislesbourg.fr